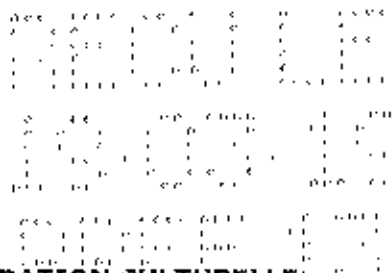




ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE -
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy,
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE - MÉDITERRANÉE
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

Approbation du compte administratif de l'exercice 2018

Rapport de présentation

Conseil d'Administration

Séance du 15 MARS 2019

Délibération n°DELIB_03_FI_19_03_15_CPTE_ADM_2018_PJ2

AVANT PROPOS

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant : « Une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielle est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Le présent rapport a pour finalité de présenter les principales informations et évolutions du compte administratif 2017.

INTRODUCTION

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de l'établissement.

Nous vous rappelons que le vote du compte administratif a pour objectif de valider la bonne exécution de l'exercice écoulé, conformément à vos décisions et de relever les écarts constatés par rapport aux prévisions.

Ce compte-rendu d'exécution est le bilan financier de l'exercice écoulé. Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

L'ensemble des comptes font l'objet d'un examen, qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissement et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.

A l'instar du budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de l'établissement
- La section d'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget qui doit être équilibré en Recettes / Dépenses, le compte administratif, qui synthétise les réalisations budgétaires, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Le vote du compte administratif est prévu en même temps que celui du budget supplémentaire. Cela permet d'intégrer les résultats 2018 au budget 2019. Le compte administratif est donc un document de synthèse établi par l'ordonnateur, présenté au Conseil d'Administration et voté par celui-ci au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, après production par le comptable public du compte de gestion avec lequel il doit être en parfaite concordance.

I. RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION

Le résultat de l'exécution retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectuées par la collectivité entre 1^{er} Janvier et le 31 Décembre 2018.

Le résultat de fonctionnement 2018 s'établit à **62 272,06 €**,

Le résultat d'investissement est excédentaire lui aussi et s'élève à **463 931,86 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Réalisé	100 706,81 €	123 167,82 €
Report exercice 2017		514 972,27 €
<hr/>		
TOTAL DES DEPENSES ET RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	100 706,81 €	638 140,09 €
Résultat de la section d'investissement exécution 2018		537 433,28 €
Restes à réaliser	73 501,42 €	0,00 €
Résultat des restes à réaliser		- 73 501,42 €
Excédent de la section d'investissement clôture 2018		463 931,86 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Réalisé	6 460 607,70 €	6 576 627,55 €
Résultat de la section de fonctionnement exécution 2018		- 116 019,85 €
Résultat antérieur	- 53 747,79 € (déficit)	
Excédent de la section de fonctionnement clôture 2018		62 272,06 €

Il convient de préciser que le compte administratif est conforme au compte de gestion établi par le receveur municipal.

Il est proposé de reprendre au budget 2019 la totalité de l'excédent 2018 constaté en section de fonctionnement d'un montant de **62 272,06 €**.

L'excédent d'investissement 2018 de **463 931,86 €** sera repris dans son intégralité en recettes d'investissement du budget 2019 au chapitre 001.

TAUX DE REALISATION DU BUDGET 2018

Nb : Cette présentation ne tient pas compte des opérations d'ordre budgétaires

SECTION FONCTIONNEMENT

	Budget 2018	Réalisé	Taux d'exécution
Dépenses réelles de fonctionnement	6 515 918,21 €	6 460 607,70 €	99,15%
Dont 011 - Charges à caractère général	745 566,00 €	716 325,25 €	96,08%
Dont 012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 592 052,21 €	5 522 393,02 €	99,82%
Dont 65 - Autres charges de gestion courante	8 600,00 €	7 083,29 €	82,36%
Dont 66 - Charges Financières	1 000,00 €	0,00 €	0,00%
Dont 67 - Charges exceptionnelles	109 400,00 €	95 638,32 €	87,42%
Recettes réelles de fonctionnement	6 543 666,00 €	6 566 795,86 €	100,35%
013 - Atténuation de charges	13 500,00 €	17 369,14 €	128,66%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	422 000,00 €	423 248,42 €	100,29%
73 - Impôts et taxes	10 000,00 €	11 190,10 €	111,90%
74 - Dotations, Subventions et participations	6 009 066,00 €	6 004 905,60 €	99,93%
75 - Autres produits de gestion courante	89 100,00 €	110 082,60 €	123,54%

SECTION INVESTISSEMENT

	Budget 2018	Réalisé	Taux d'exécution
Dépenses réelles d'investissement	608 272,27 €	90 875,12 €	14,93 %
20 - Immobilisation incorporelles	47 000,00 €	7 160,52 €	15,23 %
21 - Immobilisation corporelles	329 300,00 €	83 714,60 €	25,42 %
23 - Immobilisation en cours	231 972,27 €	0,00 €	0,00 %
Recettes réelles d'investissement	0,00 €	4 000,00 €	100,00 %
13 - Subvention d'investissement	0,00 €	4 000,00 €	100,00%

INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERSEvolution de la situation financière

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
BUDGET de FONCTIONNEMENT : Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	6 275 000	6 980 713	6 897 544	6 512 357	6 423 395	6 429 500	6 515 918
TOTAL PRODUITS de FONCTIONNEMENT	5 469 974	6 415 522	6 411 900	6 013 622	6 248 477	6 201 782	6 559 258
TOTAL CHARGES de FONCTIONNEMENT	4 922 261	5 632 391	6 213 634	6 338 536	6 303 372	6 204 830	6 443 238
RESULTAT de l'EXERCICE (bénéfice ou perte)	547 713	783 131	198 265	-324 913	-54 895	-3 048	116 019
CAPACITE ou INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF/IAF) BRUTE ou EPARGNE BRUTE	655 104	887 184,90	344 104	-162 720	68 294	135 896	225 355
FINANCEMENT DISPONIBLE (CAF + SUBV. INVESTISS.)	655 104	887 184,90	344 104	-162 720	425 294	135 896	229 355
APPORT ou PRELEVEMENT sur le FONDS de ROULEMENT (FINANC.DISPO. - DEPENSES EQUIP.)	483 291	680 571,02	79 277	-824 724	-42 842	55 630	134 480
VARIATION DE TRESORERIE	768 981	213 191	501 996	-655 271	-212 476	141 889	80 223

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) :

La capacité d'autofinancement (CAF ou épargne nette) mesure la capacité à investir et à réaliser des dépenses d'équipement après remboursement de ses échéances de dette.

Mode de calcul CAF:

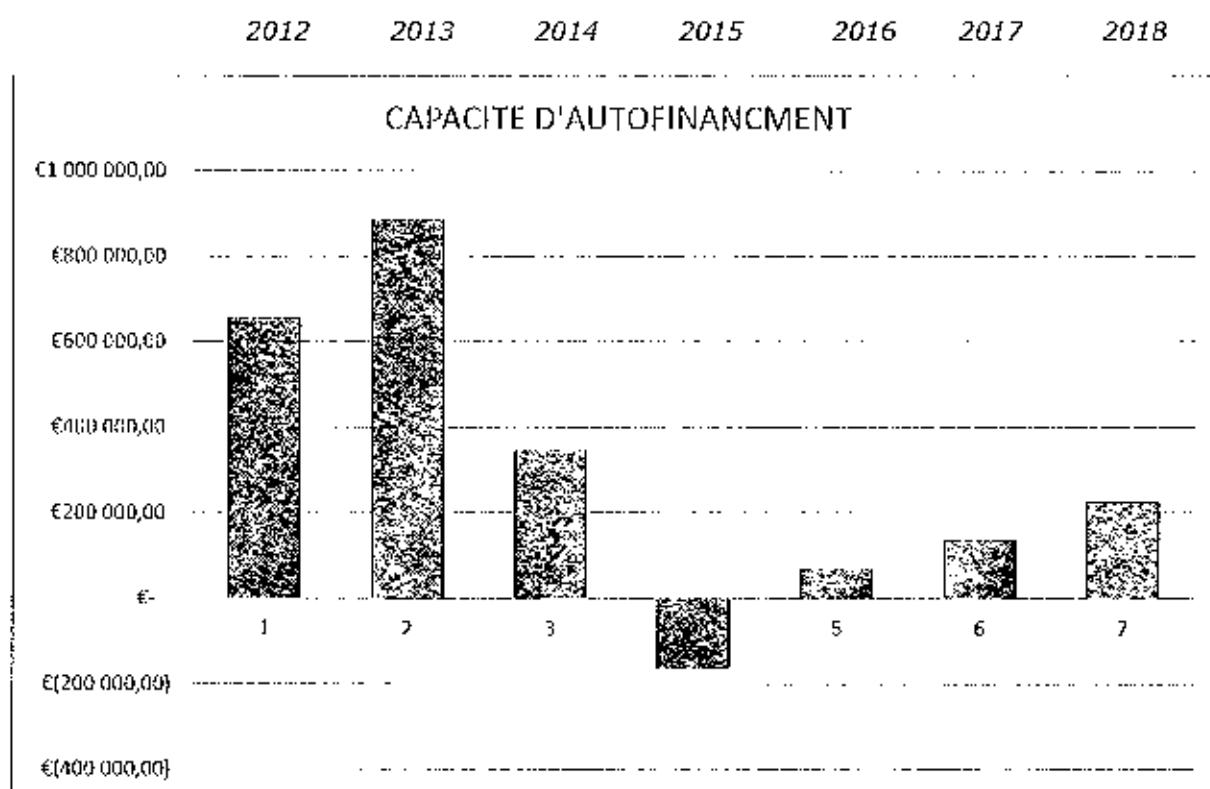
Résultat de l'exercice

+ Dotation aux amortissements / provisions

- Reprise sur amortissements / provisions

- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat (article 777) =

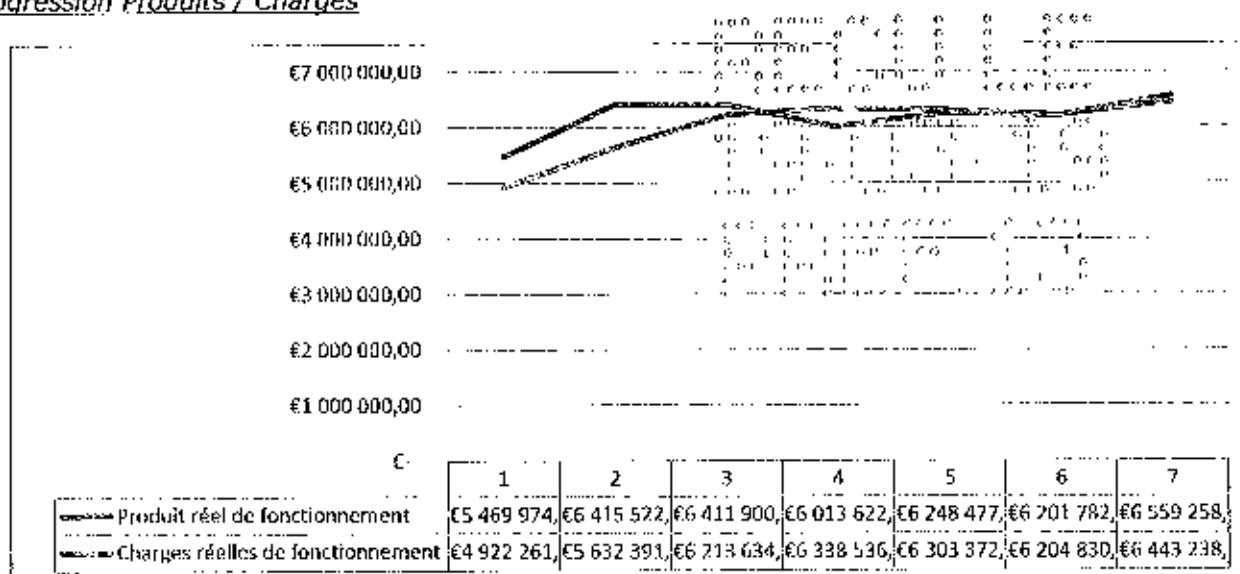
Amortissement des subventions d'investissement

Evolution de la CAF :- Epargne Brute

L'épargne brute traduit l'excédent de fonctionnement sur les dépenses. Il s'agit d'un des indicateurs les plus pertinents pour apprécier la santé financière d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois les marges de manœuvre et la capacité à investir.

Evolution du résultat :

En euros	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produit réel de fonctionnement	5 469 974	6 415 572	6 411 900	6 013 622	6 248 477	6 201 782	6 559 258
Charges réelles de fonctionnement	4 922 261	5 632 391	6 213 634	6 338 536	6 303 372	6 204 830	6 443 238
CAF BRUTE	547 713	783 181	198 266	- 324 914	54 895	3 048	116 020

Progression Produits / Charges**II. ANALYSE ET DETAILS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018****A. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	Libellé	BUDGET 2018	CA 2018
011	Charges à caractère général	745 566,00 €	716 325,25 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 532 052,21 €	5 522 393,02 €
65	Autres charges de gestion courante	8 600,00 €	7 083,29 €
66	Charges financières	1 000,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	109 400,00 €	95 638,32 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 396 618,21 €	6 341 439,88 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	119 300,00 €	119 167,82 €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	119 300,00 €	119 167,82 €
	TOTAL (a)	6 515 918,21 €	6 460 607,70 €
002	Déficit de fonctionnement cumulé 2017	53 747,79 €	53 747,79 €
	TOTAL GENERAL (b)	6 596 666,00 €	6 514 355,49 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	Libellé	BUDGET 2018	CA 2018
013	Atténuations de charges	13 500,00 €	17 369,14 €
70	Produits des services, du domaine et ventes div	422 000,00 €	423 248,42 €
73	Impôts et taxes	10 000,00 €	11 190,10 €
74	Dotations, subventions et participations	6 009 066,00 €	6 004 905,60 €
75	Autres produits de gestion courante	89 100,00 €	110 082,60 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	6 543 666,00 €	6 566 795,86 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 000,00 €	9 831,69 €
	TOTAL (c)	6 569 666,00 €	6 576 627,55 €

Résultat de l'exercice 2018 (c-a)	116 019,85 €
Résultat définitif 2018 (c-b)	62 272,06 €

B. EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Variation 2017/2018
DÉPENSES						
011 Charges à caractère général	744 017,67 €	635 245,66 €	670 914,45 €	618 840,28 €	716 325,25 €	+ 97 484,97 €
012 Charges de personnel	5 256 592,36 €	5 451 805,70 €	5 451 220,92 €	5 384 121,05 €	5 522 393,02 €	+ 138 271,96 €
65 Autres Charges de gestion courante	0,00 €	4 789,85 €	2 697,36 €	12 325,18 €	7 083,29 €	-5 242,19 €
66 Charges financières	0,00 €	250,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	-1 000,00 €
67 Charges Exceptionnelles	76 598,00 €	70 580,91 €	71 536,31 €	46 902,57 €	95 638,32 €	+48 735,75 €
68 Dotations aux amortissements	145 999,31 €	162 193,57 €	123 189,52 €	153 992,59 €	119 167,87 €	-34 824,72 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	6 223 206,83 €	6 350 853,71 €	6 319 558,56 €	6 217 181,98 €	6 460 607,70 €	+ 255 751,17 €
RECETTES						
013 Atténuations de charges	10 623,40 €	9 571,97 €	12 327,56 €	16 185,62 €	17 369,14 €	+1 183,52 €
70 Produits de services	259 702,93 €	271 675,82 €	317 117,86 €	240 832,20 €	423 248,47 €	+182 416,22 €
73 Impôts et taxes	52 560,84 €	0,00 €	23 173,10 €	22 653,93 €	11 190,10 €	-11 463,83 €
74 Dotations, subventions et participations	6 034 961,13 €	5 666 961,13 €	5 793 184,05 €	5 826 741,80 €	6 004 905,60 €	+178 163,80 €
75 Autres produits de gestion courante	57 940,66 €	73 652,86 €	59 028,85 €	65 877,48 €	110 082,60 €	+44 205,12 €
77 Produits exceptionnels	6 574,61 €	1 684,99 €	11 041,48 €	20 843,00 €	0,00 €	-20 843,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 422 363,57 €	6 023 546,72 €	6 215 872,90 €	6 193 134,03 €	6 576 627,55 €	+ 383 493,52 €
ÉCART RECETTES / DEPENSES	199 156,74 €	-327 316,99 €	-103 685,66 €	-11 722,47 €	116 019,85 €	

1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève pour 2018 à **6 460 607,70 €** soit une hausse de 3,93% par rapport à 2017 (En comparaison: en 2012 : 4 931 104,52€, en 2013 : 5 643 015,21€, en 2014 : 6 223 206,83€, en 2015 : 6 350 863,71€, 2016 : 6 319 558,56€, 2017 : 6 216 181,98 €).

Le montant des dépenses réelles est de **6 341 439,88 €** (ce montant correspond aux dépenses effectivement réglées, hors opérations comptables) contre 4 823 712,73€ en 2012, 5 538 961,36€ en 2013, 6 077 207,52€ en 2014, 6 188 670,14€ en 2015, 6 196 389,04€ en 2016, 6 062 189,39€ en 2017.

Les dépenses de fonctionnement 2018 sont supérieures aux dépenses réalisées en 2017 : **+ 244 425,72 €**. Les dépenses se stabilisent nettement depuis 2015 (+14,43% en 2013, + 10,28% en 2014, +2,05% en 2015, -0,49% en 2016, - 1,63% en 2017, + 3,93% en 2018).

Les dépenses restent inférieures pour chaque chapitre aux prévisions budgétaires (99% des crédits ouverts ont été consommés). La répartition des dépenses prévue aux différents chapitres du Budget a donc été respectée et les dépenses maîtrisées.

♦ Charges à caractère général

En comparaison avec l'exercice 2017, les charges courantes sont en hausse de **15,75 %** (+ 97 508,21€) et témoignent de l'accroissement de l'activité :

Le poste « gardiennage » reste le premier poste de dépense en charges à caractère général et représente 113 545,16 € (2017 : 113 673,57 €). Ce poste de dépense reste néanmoins relativement stable d'une année sur l'autre (prestation partagée avec l'Ecole d'Architecture).

Le poste « Maintenance », deuxième poste de dépense représente 71 064,60 € en 2018. Ce poste de dépense englobe les dépenses suivantes : Maintenance du système RFID Bibliothèque 2 249,40 €, Maintenance Logiciel Pédagogique Imuse 2 840,23 €, Maintenance application Koha Bibliothèque 3 315,59 €, Maintenance Logiciels métiers Berger Levrault 2 128,28 €, Maintenance des imprimantes UGAP 2 175,12 €, Maintenance informatique Serveurs / Maintenance des équipements / Prestations de services : 53 702,40 €. Ce poste est en hausse de 18 480,98 € par rapport à 2017 (52 583,62 €).

Le poste « Nettoyage » (Marché de Nettoyage des Locaux) représente 46 246,74 € soit - 2,34% en 2018 (2017 : 47 355,51 €).

Le poste portant rétribution des organismes en charge d'évènements (animation Workshop par exemple) s'élève à 32 438,97 € soit une hausse de 40,97% par rapport à 2017 (23 009,86€).

Les postes de dépenses suivants sont également en hausse :

- Fournitures de petit équipements + Autres matières et fournitures (Entretien général des bâtiments) : 41 502,45 € soit + 69,35% par rapport à 2017 (24 505,54€). Cette hausse témoigne de l'effort accru sur l'entretien des locaux vieillissant.
- Fournitures administratives (fournitures de bureau) : 18 107,37 € soit + 39,29% par rapport à 2017 (12 998,96€). Cette hausse est imputable notamment à la hausse des frais d'impression des imprimantes.
- Fongibles et matériaux à finalité pédagogique - Ateliers étudiants (ligne « Fournitures Scolaires ») : 51 264,92 € soit + 10,12% par rapport à 2017 (46 552,79€).

- Les autres « frais généraux » (poste « Carburants », poste « Vêtements de travail », poste « Locations mobilières », poste « Assurances », poste « Affranchissement ») : 96 079,20 € soit +19,97% par rapport à 2017 (87 363,07€)

Les dépenses directes de communication (poste « Annonces et Insertions », poste « Foire et expositions », poste « catalogues et imprimés » et « publications ») est en hausse : 39 622,67 € soit + 23,75% par rapport à 2017 (32 018,02€).

Les dépenses de fournitures de bibliothèque sont en baisse : 4 697,51 € soit -49,33% par rapport à 2017 (9 271,49€). Cette baisse s'explique par l'absence de commande de revues en 2018.

Les dépenses de formation sont en hausse (mise en œuvre du plan de formation) : 16 697,00 € soit +109,34% par rapport à 2017 (7 976,00€).

Les dépenses « frais de mission / déplacement / réceptions / fournitures alimentaires » reste pour sa part relativement stable : 24 631,69 € cumulé soit -2,81% par rapport à 2017 (25 344,84€).

Enfin le poste concernant les relations partenariales (ligne 6281 « Concours divers » 33 192,30 €) progresse pour sa part de + 56,18 % en 2018 (2017 : 21 251,54€). L'exécution de dépenses sur cet article est variable d'un exercice à l'autre (en fonction d'événements ponctuels, par exemple en 2018 : la participation au programme « Inventeurs d'aventures » : 11 320 €)

- **Charges de personnels et frais assimilés**

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses réelles de la section de fonctionnement (85,47%).

99,82% des dépenses ont été exécutées par rapport aux prévisions budgétaires.

La progression de la masse salariale entre 2017 et 2018 est limitée à 2,56% =, malgré les nombreuses obligations réglementaires qui impactent l'évolution de la masse salariale (mise en place du PPCR et des revalorisations indiciaires - GVT moyen : 2,08%).

- **Autres charges de gestion courante**

Ce chapitre englobe notamment les redevances logicielles. Ce poste s'élève en 2018 à 7 083,29 € contre 12 325,48 € en 2017 du fait de correctifs d'imputation comptable des dépenses de maintenance logiciels.

- **Les charges financières**

Ce chapitre enregistre les charges relatives à la gestion financière à l'exclusion des services bancaires. Les charges financières comprennent le remboursement des intérêts des emprunts et les intérêts liés à la ligne de Trésorerie. Compte tenu qu'aucun emprunt n'a été souscrit et qu'il n'y a pas eu de recours depuis 2012 à la ligne de trésorerie, aucune dépense de cet ordre n'a été effectuée en 2018.

- **Les charges exceptionnelles**

Ce poste augmente de 48 735,75 € par rapport à 2017. Une partie de cette hausse est liée à l'annulation des titres émis à l'attention de l'ENSAM en 2015 (total de la régularisation : 34 036,35 €) ainsi qu'à l'augmentation des bourses d'aides versées aux étudiants (2017 : 48 870,90 €, 2018 : 66 969,76€ soit + 37,03%).

- **Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Ce chapitre comporte l'écriture liée à la dotation aux amortissements pour un montant de 119 167,82€. Cette dotation permet de créer en parallèle des recettes d'investissement, en vue de procéder au renouvellement des équipements obsolètes.

2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes s'élève à **6 576 627,55 €** (En 2012 : 5 478 871,62€, en 2013 : 6 426 146,26€, en 2014 : 6 421 471,93€, en 2015 : 6 025 950,08€, en 2016 : 6 264 663,33€, 2017 : 6 213 133,80 €).

Chapitre / Année	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Atténuation de charges	10 623,40€	9 571,92€	12 327,56€	16 185,62€	11 351,22€	17 369,14€
Produits des services (1)	232 516,54€	259 702,93€	271 675,82€	317 117,86€	240 832,20€	423 248,42€
Impôts et taxes	48 920,80€	52 560,84€	0,00€	23 173,10€	22 653,93€	11 190,10€
Dotations et participations	6 066 995,68€	6 034 961,13€	5 666 608,83€	5 793 184,05€	5 826 741,80€	6 004 905,60€
Autres produits de gestion de courante	52 968,00€	57 940,66€	73 652,86€	59 028,85€	65 877,48€	110 082,60€
Produits exceptionnels	14 121,84€	6 574,61€	1 684,99€	11 041,48 €	20 843,00€	9 831,69 €

- **Produits des services (1) Evolution des recettes annuelles produits des services perçues en régie de recettes (AVANT écritures de contre-passation / Annulation de recettes pour remboursement et HORS titre de recette Individuel) :**

en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Formation Initiale	104 230,00	144 670,00	143 349,00	154 857,00	193 798,00	196 927,00	215 941,50
Ateliers Publics	86 322,00	82 530,00	86 380,00	89 570,00	91 867,00	100 651,00	107 967,50
Concours d'entrée	0,00	1 450,00	8 535,00	7 400,00	12 465,00	11 205,00	13 365,00
Commission d'équivalence	0,00	0,00	2 300,00	5 500,00	7 683,00	2 790,00	7 025,00
Classe préparatoire	0,00	22 025,00	18 100,00	14 760,00	13 765,00	3 195,00	21 958,50
Participation étudiantes fongibles	0,00	0,00	2 760,00	3 933,00	3 562,00	7 230,22	4 586,85
Autre	0,00	0,00	70,00	792,00	65,00	40,15	115,00
TOTAL Encaissement Recettes en Régle	192 582,00	251 675,00	261 894,00	277 212,00	323 205,00	322 277,90	371 221,73
TOTAL Réalisation CA	104 407,39	232 616	259 702	271 675	317 117	240 832	423 248
Montant de la Contrepassation * sur l'exercice sulant	84 702,41	0,00	119 672,00	116 648,75	134 639,60	217 851,90	160 746,88

Les produits des services (Droits d'inscriptions) représentent 6,09% du montant total des recettes de fonctionnement.

* La contrepassation de recettes est une opération budgétaire de fin d'année visant à régulariser les recettes constatées d'avance. Cette opération a pour objectif à équilibrer les recettes perçues sur un exercice N, mais dont l'affectation concerne pour partie à l'exercice N+1. C'est par exemple le cas des recettes d'inscriptions perçues en totalité au moment de l'inscription des étudiants (année N) mais rattachées à une année universitaire (3 mois année N : Octobre à Décembre année N + 6 mois année N+1 : Janvier à Juin N+1).

Cette opération de fin d'année a fait l'objet d'ajustements. Ces ajustements, qui tendent à se cristalliser, s'expliquent de la manière suivante :

- La perception de nouvelles recettes au fil des exercices (changement de l'assiette / évolution de la méthode de calcul de contrepassation)
- Certains décalages dans la perception de recettes (retard d'encaissement en régie, impayés)
- Les modifications du calendrier des différentes inscriptions

En 2012, la contrepassation a été réalisée de la manière suivante : 6/9^{ème} des recettes formation initiale année universitaire 2012/2013 et 1/4^{ème} des recettes Ateliers Publics 1^{er} semestre 2012-2013 (Oct. 2012-Janvier 2013).

En 2013, absence de contrepassation.

En 2014, la contrepassation a été réalisée de la manière suivante : 6/9^{ème} des recettes formation initiale année universitaire 2014/2015 et 1/4^{ème} des recettes Ateliers Publics 1^{er} semestre 2014-2015 (Oct. 2014-Janvier 2015).

En 2015, la contrepassation a été réalisée de la manière suivante : 6/9^{ème} des recettes formation initiale année universitaire 2014/2015 et 1/4^{ème} des recettes Ateliers Publics 1^{er} semestre 2014-2015 (Oct. 2012-Janvier 2013).

En 2016, la contrepassation a été réalisée de la manière suivante : 6/9^{ème} des recettes formation initiale année universitaire 2015/2016, 6/9^{ème} des recettes Classe Préparatoire et 1/4^{ème} des recettes Ateliers Publics 1^{er} semestre 2015-2016 (Oct. 2015-Janvier 2016).

En 2017, la contrepassation a été réalisée de la manière suivante : 6/9^{ème} des recettes formation initiale année universitaire 2016/2017, 6/9^{ème} des recettes Concours (mise en œuvre de deux concours entrée /an - Affectation recettes à l'année universitaire suivante), 6/9^{ème} des recettes commissions, 1/4^{ème} des recettes Ateliers Publics 1^{er} et 2nd semestre 2016-2017 (Accroissement temporaire des inscriptions à l'année sur les ateliers publics). A noter également sur cet exercice le décalage sur l'exercice suivant de l'encaissement des recettes de la Classe Préparatoire (environ 10 500 euros). Ces éléments expliquent la variation nette des recettes entre 2016 et 2018.

En 2018, la contrepassation a été réalisée de la manière suivante : 6/9^{ème} des recettes formation initiale année universitaire 2017/2018, 6/9^{ème} des recettes Classe Préparatoire et 1/4^{ème} des recettes Ateliers Publics 1^{er} semestre 2015-2016 (Oct. 2015-Janvier 2016). Pas de contre-passation pour le concours / commission.

En 2019, les recettes des produits et services (contre-passation comprises) devraient se stabiliser à 410 000 euros.

Pour information, les recettes supplémentaires perçues « en nature » (non inscrites au compte administratif) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Personnel Mis à disposition	440 000€	317 000€	197 575€				
Autres recettes en nature (entretien général des bâtiments, fluides / énergie)	425 000€	83 000€	150 000€	150 000€	150 000€	150 000€	150 000€

- **Atténuation de charges**

Ce poste correspond au remboursement de rémunération du personnel ou des frais assimilés. Cela comprend la régularisation d'écritures comptables sur la paie (remboursement de cotisations salariales pour la participation Abonnement Transports en commun - 13 606,85€ en 2018) et le reversement d'indemnités journalières maladie versées par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (2 986,33€ en 2018). Ce poste de recettes est en hausse par rapport à 2018 (+6 017,92€).

- **Impôts et Taxes :** Les Recettes Taxes d'apprentissages (Impôts et taxes) s'élèvent à 11 190,10 € (réforme des organismes percepteurs de la Taxe)
- **Dotations, subventions et participations**

Liste des subventions perçues en 2018 :

Nom des financeurs	Objet	Montant Subvention
Ville de Marseille	CONTRIBUTION FINANCIERE VILLE 2018 - 1ER ACOMPTE - DELIBERATION DU 11/12/2017 N°17/2434/ECSS	3 000 000,00 €
Ville de Marseille	CONTRIBUTION FINANCIERE VILLE 2018 - 2EME ACOMPTE - DELIBERATION DU 09/04/2018 N°18/0179/ECSS	2 200 000,00 €
Ministère de la Culture	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - PROGRAMME PISOURD / PILAB CREATION - ANNEE 2018	63 466,00 €
Ministère de la Culture	SUBVENTION FONCTIONNEMENT - SUBV. PISOURD - SUBVENTION FRAIS DE JURY - EXERCICE 2018	683 600,00 €

Ministère de la Culture	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - SOUTIEN FINANCIER DISPOSITIF MONITORAT/TUTORAT - ANNEE 2018	5 000,00 €
Ministère de la Culture	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - PROGRAMME RECHERCHE "RESEAU CINEMA EN ECOLE SUP. D'ART" - ANNEE 2018	10 000,00 €
Ministère de la Culture	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PROFESSIONALISATION PROG. "TRAVAIL! TRAVAIL!" - EXERCICE 2018	15 000,00 €
Ministère de la Culture	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - PROJET BUREAU DES POSITIONS - SOLDE 70% EXERCICE 2017	7 000,00 €
Ministère de la Culture	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PROFESSIONALISATION PROG. "TRAVAIL! TRAVAIL!" - EXERCICE 2018	3 000,00 €
Agence ERASMUS	SUBVENTION MOBILITE ENSEIGNEMENT SUP. DISP ERASMUS PREFINAN. - 01/06/2012 AU 30/09/2013 - SOLDE (régularisation)	2 396,80 €
Agence ERASMUS	SUBVENTION MOBILITE ENSEIGNEMENT SUP. DISP ERASMUS PREFINAN. - 01/06/2016 AU 30/09/2017 - SOLDE	1 983,60 €
Agence ERASMUS	SUBVENTION MOBILITE ENSEIGNEMENT SUP. DISP ERASMUS PREFINAN. 80% - 01/06/2018 AU 30/09/2019 - 16 MOIS	13 459,20 €
	TOTAL	6 004 905,60 €

En 2017, ce chapitre est revu à la hausse en 2018 (+178 163,80€), liés à l'attribution de subvention sur projets pédagogiques.

C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est excédentaire pour l'exercice 2018 de **22 461,01 €** (recettes réalisées - dépenses réalisés).

♦ Dépenses

Le montant total des dépenses d'investissement est de 100 706,81 €. En 2012, ce montant était de 171 813.56€, en 2013 : 206 613.88€, en 2014 : 684 987.11€, en 2015 : 664 811.44€, en 2016 : 468 136.50€, 2017 : 95 313,67 €

Chapitre 20 – Immobilisations Incorporelles : 7 160,52€

Il s'agit des opérations suivantes :

- Frais d'études avant travaux : Diagnostic Amiante Magasin/ Atelier technique / Réserve Bibliothèque / Atelier Bois / FabLab : 2 427,72 €
- Acquisition Module Imuse Palement en Ligne TIPI Régie : 2 600,00 €
- Acquisition 2 licences logiciel Isadora FABLAB : 1 132,80 €

Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles : 83 714,60€

- Autres installations : Acquisition Lot 2 Microphones kit Clavate Sennheiser (Magasin) + Console mixage / montage / convertisseur vidéo (LOAD) + Four Pâtissier 4 niveaux (Cafeteria) + Ecran mobile soudure (Atelier Métal) + Nettoyeur Haute pression (Atelier technique) + Lot de 5 Vidéoprojecteurs Benq (Magasin) + Aspirateur (Atelier Métal) + Graveuse / Découpeuse laser (FABLAB) + Imprimante stéréo lithographie (FABLAB) + 5 Imprimantes 3D (FABLAB) + Fraiseuse numérique (FABLAB) + Table réfrigérée (Cafeteria) + Lot de 4 caméscopes HC-V180 Panasonic (Magasin) + Lot 5 enceintes amplifiées Yamaha (Magasin) = 54 609,51€
- Installations générales, agencement et aménagement divers : Réparation Armoire frigorifique Positive AFI (Cafeteria) = 399,60 €
- Matériel de bureau et matériel Informatique : Lot 5 écrans DELL (bureau administratifs) +Projecteur Vidéo 1500ML 4K (LOAD) + Mini convertisseur Vidéo Teranex (LOAD) + Borne WIFI + Téléphonie + 3 ordinateurs de bureau Optiplex DELL + ordinateur portable + Disque dur 1 TO = 21 703,87 €
- Mobilier = Acquisition mobilier ergonomique sur recommandation médicale (bureau administratif) + Lot tables / chaises pour le foyer étudiant, la classe préparatoire et la salle des professeurs + Vestiaire salle des professeurs = 7 001,62 €

Pas de réalisation au Chapitre 23 en 2018.

• Recettes

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 123 167,82 € en 2018. En 2012, le montant était de 107 391,79€, en 2013 : 724 053,85€, en 2014 : 1 145 999,31€, en 2015 : 193 551,87€, en 2016 : 480 189,52€, 2017 : 155 462,09€.

Une part essentielle des recettes d'investissement relève des écritures comptables liées aux amortissements (119 167,82 € = montant identique enregistré en dépenses de fonctionnement).

Conclusion

Le résultat global de l'exercice (Section de fonctionnement + Section d'Investissement) est positif : 525 203,92€. Les reports en section d'Investissement permettront de financer sur les exercices futurs de nouvelles opérations d'Investissement initiée en 2018 (plan triennal d'investissement). La section de fonctionnement présente un excédent de 62 272,06 €, excédent reporté sur l'exercice 2019.